



Communiqué relatif au produit d'assurance « TAAMINE AL MAHSSOL » 24 Janvier 2016

SAHAM Assurance a signé le 20 Janvier 2016 une convention avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, pour le lancement d'un nouveau produit d'assurance agricole couvrant les risques climatiques.

La première convention du genre a été signée en 2011 entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et la MAMDA. Elle stipulait clairement dans son Article 13, l'ouverture de cette convention aux autres assureurs. Extrait de la convention : « la MAMDA [...] s'engage à entreprendre les démarches nécessaires, afin de proposer aux autres assureurs du marché marocain, d'adhérer à ce produit ».

C'est donc bien une convention ouverte à tous. L'accès à ce secteur nécessite un accord préalable (sous forme de convention) des Ministères concernés, pour assurer la préservation des intérêts des agriculteurs.

SAHAM Assurance a pris l'initiative de proposer au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime une convention similaire à celle signée avec la MAMDA mais intégrant plusieurs nouveaux avantages pour l'Etat, comme la baisse du coût de la réassurance de 40 Millions de dirhams par an et l'élargissement de la distribution de ce type de produit, en s'appuyant sur le réseau de SAHAM Assurance de 425 agents, représentant le plus large du secteur des assurances et réparti sur l'ensemble du Royaume.

Pour rappel, la subvention prévue pour ce type de produit est destinée à l'agriculteur, dès lors qu'il choisit un assureur conventionné et qu'il souscrit à un produit d'assurance couvrant les risques climatiques.

Au regard de la polémique infondée engendrée par la signature de cette convention, SAHAM Assurance décide de stopper l'application de la convention, en attendant l'adhésion à ce produit de l'ensemble des autres compagnies intéressées, suite à l'appel lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

Cette décision de SAHAM Assurance, opérateur national de référence, côté à la bourse de Casablanca, est motivée par sa volonté de contribuer de façon constructive, à la réussite de la libéralisation de ce secteur.

Ahmed Mehdi TAZI

Président Directeur Général SAHAM Assurance